

toute sa jeunesse valide pour garder ses remparts. Mais du moins donnent-ils généreusement tout ce qu'ils peuvent en argent, en munitions de guerre. Déjà en septembre 1428, un peu avant le commencement du siège, ils ont voté, malgré la pauvreté de leurs finances, le gros subside de 500,000 livres demandé par le Roi aux États de Chinon, et destiné surtout aux frais de « l'emparement et avitaillement d'Orléans ». Trois mois plus tard, sur le simple avis du Roi que les « habitants d'Orléans, assiégés des Anglais, ont besoin qu'on les aide de poudre, traits et acier pour résister », ils décident, sans discussion, d'envoyer immédiatement « tout ce que sera possible de ladite fournission ». Et, en effet, dix jours plus tard, le 13 décembre 1428, nous voyons partir pour Orléans, de la part des conseillers, bourgeois et habitants de Lyon, un convoi de munitions, composé de « 2 quintaux de salpêtre, 6 ballots d'acier, 3 quintaux de soufre et 6 charges de trait » : ce qui n'avait pas coûté moins de « 236 livres, 15 sols, 6 deniers. »

C'était beaucoup moins, sans doute, que ce que l'on aurait voulu pouvoir faire. C'était cependant déjà quelque chose, pour le temps, que cet envoi. En tout cas Orléans ne pourra pas douter, en le recevant, de la sympathie pour elle de « ceux de Lyon » et l'histoire ne pourra pas écrire qu'il n'ait rien été fait par eux pour l'héroïque ville et pour la France, au jour du péril national ! (24).

---

en considération de ce que « cette cité, sise és-limites et pays de frontière du royaume, et de très grand circuit et grandeur, est très-petitement peuplée par mortalité, pestilence, cherté de vivres, guerres, passages de gens d'armes et autres charges, dommages et inconvénients survenus en ladite cité, etc. »

(24) *Ibid.* Séances des 3 et 13 décembre 1428.